

# SIRCTOM

**COMPTE RENDU - CONSEIL SYNDICAL**  
**1<sup>er</sup> juillet 2021 à 18 Heures 30**  
**Salle annexe à Saint Sorlin en Valloire (Drôme)**

**La séance du conseil de ce jour est précédée par une démonstration de collecte (papier) au moyen d'un PL EvoluPack à l'attention des délégués afin qu'ils appréhendent les moyens et la technicité mis en œuvre pour collecter.**

L'an Deux mille vingt et un et le premier juillet à dix- huit heures trente, le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères régulièrement convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi, à saint Sorlin en Valloire (Drôme), sous la Présidence de Madame Laurence PEREZ, Présidente en exercice.

Nombre de Délégués en exercice : 69

Date de la convocation du comité syndical : 21 juin 2021

Membres présents : 35

**Membres titulaires :** Mmes BELLE Céline, CHOL-BERTRAND Catherine, JAY Evelyne, LECLERCQ Laurence, MALSERT Danièle, MEYRAND DELOCHE Virginie, PEREZ Laurence, POMMARET Josiane, Mrs BANC Michel, BIGI Pascal, GIRANTHON Frédéric, KEHRWILLER Jean-Marc, MOULIN Bernard, AGERON Jérémy, CHARRIN François, CORNILLON Yves, CORNUD Jérôme, DESCORMES Michel, FAURE François, FERLAY Aurélien, GARCIA Ludovic, LACROIX Ludovic, LUYTON Guillaume, MONTET Christophe, MORGUE Gilles, ROZIER Jean-Marc, VIAL Patrice.

**Membres titulaires excusés :** Mme MUCCHIELLI Nicole, CHAZE Nicole, COLLET Nadine, GAILLARD Pauline, Mrs BRUNET Michel, CHOMEL Guy, FAURE Eric, GUICHARD Patrick, GUIRON Emmanuel, HERNANDEZ Jean, RENAUD Claude, ROCHE Matthieu, DUPIN Jean-Loup, EPINAT Guillaume, FAYOLLE Louis, JOUVET Pierre, ORIOL Gérard, TRACOL Stéphane,

**Membres suppléants ayant voix délibérative :** Mmes DIAN Céline, LAFAURY Claire, REBATTET Françoise, SONNIER Sylvie, CIMINO Gaëlle, Mrs BILLON René, JOVANOVIC Michel, ORIOL Christophe.

**Membre ayant donné pouvoir :** Mr BRUNET Michel à Mme BELLE Céline, Mr TRACOL Stéphane à Mme PEREZ Laurence.

Nombre de votants : 37

Secrétaire de séance : Monsieur François FAURE

Monsieur Guillaume LUYTON, maire de saint Sorlin en Valloire, accueille les délégués.

La Présidente, Laurence PEREZ, demande un secrétaire de séance pour consigner les débats. Monsieur François FAURE se propose d'assumer ce rôle. Dont acte.

La présidente propose ensuite l'approbation du compte rendu du Conseil Syndical du 25 février 2021, compte rendu adopté à l'unanimité.

Avant d'entamer l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, elle cède la parole à Adeline BORDE, ambassadrice du tri et chargée de communication du SIRCTOM pour commenter un PowerPoint présentant le compostage (PPT joint en annexe). Cette présentation se termine par le rappel d'une initiative prise par le syndicat, sous l'impulsion de certaines communes, de passer commande d'un important lot de composteurs destinés aux communes désirant les donner (ou les vendre) à leurs habitants.

Cette présentation faite, l'ordre du jour est abordé.

### **1. Rapport d'activité 2020**

Monsieur François CHARRIN, vice – président en charge de la communication, commente un PowerPoint présentant les principaux éléments du rapport d'activité transmis aux délégués avec la convocation.

Il rappelle que l'année 2020 a été perturbée par la crise sanitaire et que l'activité du SIRCTOM a été pour partie impactée, notamment la fermeture des déchetteries pendant plusieurs semaines.

(Synthèse jointe en annexe)

Cette présentation effectuée, monsieur CHARRIN, interpelle l'assemblée pour d'éventuelles questions.

Un délégué interroge sur un éventuel passage des camions de collecte au GPL, constatant la consommation annuelle de gasoil annoncée dans le rapport d'activité (240 000 litres).

Il lui est répondu que le sujet n'a pas encore été étudié par le syndicat mais que le questionnement est réel. Difficulté première, le SIRCTOM n'ayant plus la compétence traitement ne serait pas en mesure actuellement de produire son propre combustible. Il dépend en cela du SYTRAD. Sujet à suivre.

**À la suite de cet échange, le conseil syndical prend acte de cette présentation.**

### **2. Tarification pour composteurs**

La présidente poursuit.

Comme indiqué lors de la présentation du compostage, elle rappelle que le SIRCTOM a été récemment contacté par des communes souhaitant acheter des composteurs individuels dans le but de les distribuer gratuitement (ou moyennant une participation) aux habitants intéressés. Souhaitant accompagner et promouvoir cette démarche le SIRCTOM a donc lancé une commande groupée de composteurs individuels (caractéristiques : 345 litres – plastique recyclé) qui seront vendus aux communes au prix unitaire de 30 €.

Cette démarche est donc soumise à l'approbation de l'assemblée.

**Le conseil syndical approuve, à l'unanimité, le tarif de vente des composteurs aux communes.**

### **3. Extension de collecte**

Monsieur CHARRIN reprend la parole, invitée par la présidente, pour de nouveau commenter un PowerPoint présentant de façon synthétique mais exhaustive les futures consignes de collecte. (PPT en annexe).

Cette nouvelle consigne entre en vigueur début octobre et doit faciliter le geste de tri.

La consigne est simple : tous les emballages se trient.

A la suite de cette présentation, certains conseillers s'inquiètent de l'effort supplémentaire demandé à l'utilisateur qui devra passer un peu plus de temps devant le PAV pour déposer un par un ses déchets...

De même, certains s'interrogent quant à l'impact sur l'organisation et les moyens de collecte.

La présidente répond au premier questionnement que l'effort demandé à l'utilisateur est réel mais doit s'accompagner d'une prise de conscience. Cela se fera au fil du temps.

Diminuer la poubelle OMr est source d'économie et de recyclage. Autant de matière première économisée.

La Présidente insiste sur le rôle prépondérant qu'aura chaque délégué, titulaire ou suppléant, pour informer, communiquer auprès de la population de sa commune. Le délégué syndical a la connaissance du tissu associatif, professionnel et est à même de relayer les bonnes pratiques de tri.

À la suite de cette échange François CHARRIN poursuit en énumérant le rendu des décisions prises par la Présidente dans le cadre de ses délégations ainsi qu'une décision prise par le bureau relative à la mise à jour du protocole 35 heures réglementant le fonctionnement interne du syndicat.

Avant de clore la séance, la Présidente, propose à l'assemblée de répondre à des questions diverses.

Une déléguée demande comment fonctionnent les portiques installés depuis quelques mois à l'entrée des déchetteries.

La Présidente répond que globalement les portiques ont été bien accueillis. Les premières semaines, les gardiens ont été aidés par une société de gardiennage pour parer tout excès de mauvaise humeur.

A ce jour, hormis quelques mécontents inévitables, tout se passe sereinement.

A noter également que le SIRCTOM a distribué au cours des trois premiers mois de l'année autant de cartes PRO que sur tout l'exercice 2020. Ceci devrait avoir une réelle incidence sur le montant des redevances 2021.

A la question de l'ouverture des déchetteries de Sarras et de Châteauneuf de Galaure aux professionnels, la Présidente répond par la négative. Châteauneuf de Galaure est saturée et le site de Sarras sous équipé pour recevoir les professionnels.

A la suite de ces derniers échanges, la séance est levée.

**Le secrétaire,**



**François FAURE**

**La Présidente,**



**Laurence FAURE**

